

PRÉFACE.

Ce 1^{er} 8^{bre}, 1813.

EN 1810, je donnai le manuscrit de cet ouvrage sur l'Allemagne au libraire qui avoit imprimé Corinne. Comme j'y manifestois les mêmes opinions et que j'y gardois le même silence sur le gouvernement actuel des Français que dans mes écrits précédents, je me flattai qu'il me seroit aussi permis de le publier : toutefois peu de jours après l'envoi de mon manuscrit, il parut un décret sur la liberté de la presse d'une nature très singulière ; il y étoit dit, " qu'aucun ouvrage " ne pourroit être imprimé sans avoir été " examiné par des censeurs,"—soit—on étoit

accoutumé en France sous l'ancien régime à se soumettre à la censure ; l'esprit public marchoit alors dans le sens de la liberté, et rendoit une telle gêne peu redoutable ; mais un petit article à la fin du nouveau règlement disoit que “ lorsque les censeurs auroient
“ examiné un ouvrage et permis sa publi-
“ cation, les libraires seroient en effet au-
“ torisés à l'imprimer, mais que le ministre
“ de la police auroit alors le droit de le
“ supprimer tout entier, s'il le jugeoit con-
“ venable,”—ce qui veut dire, que telles ou telles formes seroient adoptées jusques à ce qu'on jugeât à propos de ne plus les suivre : une loi n'étoit pas nécessaire pour décréter l'absence des loix, il valoit mieux s'en tenir au simple fait du pouvoir absolu.

Mon libraire cependant prit sur lui la responsabilité de la publication de mon livre en le soumettant à la censure, et notre accord fut ainsi conclu. Je vins à quarante lieues

de Paris pour suivre l'impression de cet ouvrage, et c'est là que pour la dernière fois j'ai respiré l'air de France. Je m'étois cependant interdit dans ce livre, comme on le verra, toute réflexion sur l'état politique de l'Allemagne; je me supposois à cinquante années du tems présent, mais le tems présent ne permet pas qu'on l'oublie. Plusieurs censeurs examinèrent mon manuscrit, ils supprimèrent les diverses phrases que j'ai rétablies, en les désignant par des notes; enfin, à ces phrases près, ils permirent l'impression du livre tel que je le publie maintenant, car je n'ai pas cru devoir y rien changer. Il me semble curieux de montrer quel est un ouvrage qui peut attirer maintenant en France sur la tête de son auteur la persécution la plus cruelle.

Au moment où cet ouvrage alloit paroître, et lorsqu'on avoit déjà tiré les dix mille exemplaires de la première édition, le ministre

de la police, connu sous le nom du Général Savary, envoya ses gendarmes chez le libraire avec ordre de mettre en pièces toute l'édition, et d'établir des sentinelles aux diverses issues du magasin, dans la crainte qu'un seul exemplaire de ce dangereux écrit ne pût s'échapper. Un commissaire de police fut chargé de surveiller cette expédition, dans laquelle le Général Savary obtint aisément la victoire ; et ce pauvre commissaire est, dit-on, mort des fatigues qu'il a éprouvées en s'assurant avec trop de détail de la destruction d'un si grand nombre de volumes, ou plutôt de leur transformation en un carton parfaitement blanc sur lequel aucune trace de la raison humaine n'est restée ; la valeur intrinsèque de ce carton estimée à vingt louis est le seul dédommagement que le libraire ait obtenu du général ministre.

Au moment où l'on anéantissoit mon livre à Paris, je reçus à la campagne l'ordre

de livrer la copie sur laquelle on l'avoit imprimé, et de quitter la France dans les vingt-quatre heures. Je ne connois guères que les conscrits, à qui vingt-quatre heures suffisent pour se mettre en voyage; j'écrivis donc au ministre de la police qu'il me falloit huit jours pour faire venir de l'argent et ma voiture. Voici la lettre qu'il me répondit.

POLICE GÉNÉRALE,

Cabinet du Ministre.

Paris, 3^e 8bre, 1810.

“ J'AI reçu, Madame, la lettre que vous
“ m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mr.
“ votre fils a dû vous apprendre que je ne
“ voyais pas d'inconvénient à ce que vous
“ retardassiez votre départ de sept à huit
“ jours : je désire qu'ils suffisent aux ar-
“ rangements qui vous restent à prendre,
“ parceque je ne puis vous en accorder
“ davantage.

“ Il ne faut point rechercher la cause de
“ l'ordre que je vous ai signifié dans le
“ silence que vous avez gardé à l'égard de
“ l'Empereur dans votre dernier ouvrage, ce
“ serait une erreur, il ne pouvait pas y
“ trouver de place qui fût digne de lui; mais
“ votre exil est une conséquence naturelle
“ de la marche que vous suivez constam-
“ ment depuis plusieurs années. Il m'a
“ paru que l'air de ce pays-ci ne vous con-
“ venait point, et nous n'en sommes pas
“ encore réduits à chercher des modèles
“ dans les peuples que vous admirez.

“ Votre dernier ouvrage n'est point Fran-
“ çais; c'est moi qui en ai arrêté l'impres-
“ sion. Je regrette la perte qu'il va faire
“ éprouver au libraire, mais il ne m'est pas
“ possible de le laisser paraître.

“ Vous savez, Madame, qu'il ne vous

“ avait été permis de sortir de Coppet que
“ parceque vous aviez exprimé le désir de
“ passer en Amérique. Si mon prédéces-
“ seur vous a laissé habiter le département de
“ Loir et Cher, vous n’avez pas dû regarder
“ cette tolérance comme une révocation
“ des dispositions qui avaient été arrêtées à
“ votre égard. Aujourd’hui vous m’obligez
“ à les faire exécuter strictement, et il ne
“ faut vous en prendre qu’à vous-même.

“ Je mande à Mr. Corbigny (1) de tenir la
“ main à l’exécution de l’ordre que je lui ai
“ donné, lorsque le délai que je vous ac-
“ corde sera expiré.

“ Je suis aux regrets, Madame, que vous
“ m’avez contraint de commencer ma cor-
“ respondance avec vous par une mesure
“ de rigueur ; il m’aurait été plus agréable
“ de n’avoir qu’à vous offrir des témoignages

(1) Préfet de Loir et Cher.

“ de la haute considération avec laquelle
 “ j’ai l’honneur d’être,

“ Madame,

“ Votre très humble et très

“ obéissant serviteur,

Mad. de Staël. (Signé) “ LE DUC DE ROVIGO.

“ P. S. J’ai des raisons, Madame, pour
 “ vous indiquer les ports de L’Orient, La-
 “ rochelle, Bordeaux, et Rochefort comme
 “ étant les seuls ports dans lesquels vous
 “ pouvez vous embarquer ; je vous invite à
 “ me faire connaître celui que vous aurez
 “ choisi.” (1)

J’ajouterai quelques réflexions à cette
 lettre déjà ce me semble assez curieuse par
 elle-même—Il m’a paru, dit le Général

(1) Le but de ce postscriptum étoit de m’interdire les
 ports de la Manche.

Savary, que *l'air de ce pays ne vous convenoit pas*; quelle gracieuse manière d'annoncer à une femme alors, hélas! mère de trois enfants, à la fille d'un homme qui a servi la France avec tant de foi, qu'on la bannit, à jamais, du lieu de sa naissance sans qu'il lui soit permis de réclamer d'aucune manière contre une peine réputée la plus cruelle après la condamnation à mort! Il existe un vaudeville Français dans lequel un huissier, se vantant de sa politesse envers ceux qu'il conduit en prison, dit—

Aussi je suis aimé de tous ceux que j'arrête—
je ne sais si telle étoit l'intention du Général Savary.

Il ajoute que les Français n'en sont pas réduits à prendre pour modèles les peuples que j'admire; ces peuples ce sont les Anglais d'abord, et à plusieurs égards les Allemands. Toutefois je ne crois pas qu'on puisse m'accuser de ne pas aimer la France. Je n'ai

que trop montré le regret d'un séjour où je conserve tant d'objets d'affection, où ceux qui me sont chers me plaisent tant! Mais de cet attachement peut être trop vif pour une contrée si brillante et pour ses spirituels habitants, il ne s'en suivoit point qu'il dut m'être interdit d'admirer l'Angleterre. On l'a vue, comme un chevalier armé pour la défense de l'ordre social, préserver l'Europe pendant dix années de l'anarchie et pendant dix autres du despotisme. Son heureuse constitution fut, au commencement de la révolution, le but des espérances et des efforts des Français, mon âme en est restée où la leur étoit alors.

À mon retour dans la terre de mon père, le préfet de Genève me défendit de m'en éloigner à plus de quatre lieues. Je me permis un jour d'aller jusqu'à dix dans le simple but d'une promenade; aussitôt les gendarmes coururent après moi, l'on défendit

aux maîtres de poste de me donner des chevaux, et l'on eût dit que le salut de l'état dépendoit d'une aussi foible existence que la mienne. Je me résignai cependant encore à cet emprisonnement dans toute sa rigueur, quand un dernier coup me le rendit tout à fait insupportable. Quelques uns de mes amis furent exilés parcequ'ils avoient eu la générosité de venir me voir—c'en étoit trop—porter avec soi la contagion du malheur, ne pas oser se rapprocher de ceux qu'on aime, craindre de leur écrire, de prononcer leur nom, être l'objet tour à tour, ou des preuves d'affection qui font trembler pour ceux qui vous les donnent, ou des bassesses raffinées que la terreur inspire, c'étoit une situation à laquelle il falloit se soustraire si l'on vouloit encore vivre !

On me disoit pour adoucir mon chagrin que ces persécutions continuelles étoient une preuve de l'importance qu'on attachoit à

moi ; j'aurois pu répondre, que je n'avois mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité, mais je ne me laissai point aller aux consolations données à mon amour-propre, car je savois qu'il n'est personne maintenant en France, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, qui ne puisse être trouvé digne d'être rendu malheureux. On me tourmenta dans tous les intérêts de ma vie, dans tous les points sensibles de mon caractère, et l'autorité condéscendit à se donner la peine de me bien connoître pour mieux me faire souffrir. Ne pouvant donc désarmer cette autorité par le simple sacrifice de mon talent, et résolue à ne lui en pas offrir le servage, je crus sentir au fond de mon cœur ce que m'auroit conseillé mon père, et je partis.

Il m'importe, je le crois, de faire connoître au public ce livre calomnié, ce livre source

de tant de peines ; et quoique le Général Savary m'ait déclaré dans sa lettre que mon ouvrage *n'étoit pas Français*, comme je me garde bien de voir en lui le représentant de la France, c'est aux Français tels que je les ai connus, que j'adresserois avec confiance un écrit où j'ai taché, selon mes forces, de relever la gloire des travaux de l'esprit humain.

L'Allemagne, par sa situation géographique, peut être considérée comme le cœur de l'Europe, et la grande association continentale ne sauroit retrouver son indépendance que par celle de ce pays. La différence des langues, les limites naturelles, les souvenirs d'une même histoire, tout contribue à créer parmi les hommes ces grands individus qu'on appelle des nations ; de certaines proportions leur sont nécessaires pour exister, de certaines qualités les distinguent ; et si l'Allemagne étoit réunie à la France,

il s'en suivroit aussi que la France seroit réunie à l'Allemagne, et que les Français de Hambourg comme les Français de Rome altéreroient par degrés le caractère des compatriotes d'Henry IV: les vaincus à la longue modifieroient les vainqueurs, et tous finiroient par y perdre.

J'ai dit dans mon ouvrage que les Allemands *n'étoient pas une nation*; et certes ils donnent au monde maintenant d'héroïques démentis à cette crainte. Mais ne voit-on pas cependant quelques pays Germaniques s'exposer, en combattant contre leurs compatriotes, au mépris de leurs alliés mêmes les Français? Ces auxiliaires, dont on hésite à prononcer le nom, comme s'il étoit tems encore de le cacher à la postérité, ces auxiliaires, dis-je, ne sont conduits ni par l'opinion ni même par l'intérêt, encore moins par l'honneur; mais une peur imprévoyante a précipité leurs gouvernements vers le plus

fort, sans réfléchir qu'ils étoient eux mêmes la cause de cette force devant laquelle ils se prosternoient.

Les Espagnols, à qui l'on peut appliquer ce beau vers anglais de Southey,

And those who suffer bravely save mankind,

et ceux qui souffrent bravement sauvent l'espèce humaine,—les Espagnols se sont vus réduits à ne posséder que Cadix, et ils n'auroient pas consenti davantage alors au joug des étrangers, que depuis qu'ils ont atteint la barrière des Pyrénées, et qu'ils sont défendus par le caractère antique et le génie moderne de Lord Wellington. Mais pour accomplir ces grandes choses, il falloit une persévérance que l'évènement ne sauroit décourager. Les Allemands ont eu souvent le tort de se laisser convaincre par les revers. Les individus doivent se résigner à la destinée, mais

jamais les nations, car ce sont elles qui seules peuvent commander à cette destinée: une volonté de plus et le malheur seroit dompté.

La soumission d'un peuple à un autre est contre nature. Qui croiroit maintenant à la possibilité d'entamer l'Espagne, la Russie, l'Angleterre, la France?—pourquoi n'en seroit-il pas de même de l'Allemagne?—Si les Allemands pouvoient encore être asservis, leur infortune déchireroit le cœur; mais on seroit toujours tenté de leur dire, comme Mlle. de Mancini à Louis XIV, *Vous êtes roi, Sire, et vous pleurez, vous êtes une nation, et vous pleurez!!*

Le tableau de la littérature et de la philosophie semble bien étranger au moment actuel; cependant il sera peut-être doux à cette pauvre et noble Allemagne de se rap-

pellier ses richesses intellectuelles au milieu des ravages de la guerre. Il y a trois ans que je désignois la Prusse et les pays du nord qui l'environnent comme *la patrie de la pensée* ; en combien d'actions généreuses cette pensée ne s'est elle pas transformée ! ce que les philosophes mettoient en système s'accomplit, et l'indépendance de l'âme fondera celle des états.

PRÉFACE

peut-être les richesses intellectuelles au lieu
des ravages de la guerre. Il y a trois ans que
je désigne la France et les pays du nord qui
l'environnent comme la patrie de la science
en ce qui concerne les sciences générales, car par
son nom s'est elle pas transformée en ce qui
philosophes mettaient en avant s'accrois-
sant et l'indépendance de l'âme humaine
celle des États.

